Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Question sur l'obligation alimentaire lors d'un mariage

---
Par mishamagda18

Bonjour, je vous contacte, car j'ai une interrogation. Mon compagnon et moi allons nous marier et voudrions savoir si en étant mariés sous le Régime de la séparation des biens, l'obligation alimentaire serait toujours à la charge de nous 2. Je précise mes propos, si lorsque nous serons mariés sous le régime de la séparation des biens, ma mère n'a plus les moyens de subvenir à ses besoins seule et qu'il faille donc l'aider financièrement, serais je la seule à payer étant donné que nous sommes sous le régime de la séparation des biens?
D'autre part avec ce régime, cela voudra t il dire que l'administration regardera seulement mes revenus personnels?
De mon côté J'ai trouvé comme informations que peut importe le régime matrimonial dès lors qu'on est marié il y a obligation alimentaire du descendant et de son conjoint. De plus j'ai trouvé que le juge regarde les revenus du descendant et par conséquent ceux du conjoint ne sont pas pris en compte peut importe le Régime matrimonial.
J'espère que vous pourrez m'aider et me donner les véritables réponses étant donné votre statu.
Je vous remercie.
Cordialement.

---
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

---
Par mishamagda18

il est écrit sur votre site "1er point d'accès gratuit au droit" là vous me présentez quelque chose de payant..

---
Par alain1707

Nous ne représentons pas Forum-Juridique, dédié aux conseils des internautes sans expérience

Nous sommes Conseils Avocat France, avec des avocats inscrits au barreau et au meilleur prix sur tout la France

Vous pouvez nous rappeler pour profiter du meilleur service rapide et sécurisé